



VIDE GRENIER DE RIEUMES

Dimanche 27 Avril 2025

Organisé par le SCR RIEUMOIS (Ecole de Rugby)



RÈGLEMENT :

Article 1 : L'Ecole de Rugby de Rieumes est l'organisateur du vide-grenier se tenant dans le village de Rieumes, le **dimanche 27 avril 2025** de **8h00 à 18h00**. L'accueil des exposants débute à 6h00 et se termine à 8h00.

Article 2 : L'exposant s'oblige à communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : Dès son arrivée, l'exposant se présentera aux organisateurs et s'installera à l'emplacement qui lui sera attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements. Des parkings sont prévus à cet effet.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que les pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, etc...). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les places non occupées après 08h00 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront, dans ce cas, acquises aux organisateurs à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser les organisateurs au moins 1 semaine avant le début du vide grenier : à défaut, les sommes versées resteront acquises aux organisateurs à titre d'indemnité.

Article 7 : **IMPORTANT** : les objets invendus ne devront, en aucun cas, être abandonnés sur les lieux à la fin de journée.

L'EXPOSANT S'ENGAGE À RAMENER SES INVENDUS ET À LAISSER LIBRE SON EMPLACEMENT DE TOUT OBJET OU DÉCHET. AUCUN CONTAINER N'EST PRÉVU À CET EFFET. TOUT POLLUEUR SERA PASSIBLE D'UNE AMENDE DELIVRÉE PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.

Article 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

VOUS ÊTES UN PARTICULIER ?

Taille et tarif de l'emplacement : 5m x 4m au tarif de 15 € (quinze euros)



Pièces obligatoires à fournir pour valider votre inscription :

- Photocopie R/V de votre carte d'identité,
- Présent bulletin dûment complété,
- Règlement obligatoire de l'emplacement par espèces ou chèque à l'ordre de l'EDR de Rieumes avant le 20/04/2025
- Envoyer le dossier complet à edr.rieumes@gmail.com ou par voie postale à Ecole de Rugby de Rieumes - 380 rue du Pigeonnier 31370 RIEUMES.

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP + VILLE : _____

Mail : _____ Téléphone : _____

Nombre d'emplacements : _____ x 15 € - Total = _____ €

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à m'y conformer. J'atteste sur l'honneur ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Date : _____ Signature : _____



VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL ?

Taille et tarif de l'emplacement : 5m x 4m au tarif de 25 € (vingt-cinq euros)



Pièces obligatoires à fournir pour valider votre inscription :

- Photocopie du KBIS ou extrait du registre du commerce
- Présent bulletin dûment complété,
- Règlement obligatoire de l'emplacement par espèces ou chèque à l'ordre de l'EDR de Rieumes avant le 20/04/2025
- Envoyer le dossier complet à edr.rieumes@gmail.com ou par voie postale à Ecole de Rugby de Rieumes - 380 rue du Pigeonnier 31370 RIEUMES.

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP + VILLE : _____

Mail : _____ Téléphone : _____

Nombre d'emplacements : _____ x 25 € - Total = _____ €

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à m'y conformer.

Date : _____ Signature : _____